

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 24

Présents : 18

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

12/11/2025

Date d'affichage

12/11/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. SCHMUTZ Alain donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Bernard

Etai(ent) absent(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie

Etai(ent) excusé(s) :

M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, Mme RANTIERE Charlene, M. SCHMUTZ Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CORNUAU Albert

Numéro interne de l'acte : D13_11_2025

Objet : Acquisition de terrains sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par les héritiers de Madame Marie-Marthe DUBREUIL. Ceux-ci sont propriétaires des parcelles C 853 (7 m²), C 855 (434 m²), C 856 (100 m²), C 859 (1 370 m²), C 862 (140 m²), C 864 (330 m²), C 866 (340 m²), C 867 (100 m²), C 869 (155 m²), C 871 (20 m²) et C 877 (87 m²). Celles-ci servent de support à une route communale sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Les héritiers de Madame Marie-Marthe DUBREUIL souhaitent céder l'ensemble de ces parcelles à la commune de Sèvremont à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles précitées selon les conditions susvisées et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Le Secrétaire de séance,
Albert CORNUAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Maire, Jean-Louis ROY

